



BELGIAN RALLY CHAMPIONSHIP 2015
« RALLYE DU CONDROZ – HUY »
REGLEMENT PARTICULIER

CONTENU

1. INTRODUCTION

- 1.1. Règlementation
- 1.2. Revêtement de la route
- 1.3. Distance totale ES et distance totale de l'itinéraire

2. ORGANISATION

- 2.1. Titres RACB pour lesquels le Rallye compte
- 2.2. Numéros de visa de l'ASN
- 2.3. Nom de l'organisateur, adresse et coordonnées (bureau permanent)
- 2.4. Comité d'organisation
- 2.5. Commissaires sportifs
- 2.6. Observateurs et délégués RACB
- 2.7. Principaux officiels
- 2.8. Emplacement du PC du Rallye et coordonnées (tél. et fax)

3. PROGRAMME

- Publication du règlement particulier
- Date de clôture des engagements
- Date de publication de la liste des engagés
- Publication du Road Book, de la carte du rallye
- Date de clôture pour les inscriptions de la mise au point "Shakedown"
- Horaire d'ouverture et fermeture du PC du Rallye
- Panneau d'affichage officiel – emplacement
- Ramassage du matériel et des documents
- Vérifications administratives
- Ramassage des systèmes de suivi pour les reconnaissances
- Début des reconnaissances
- Ouverture du centre media et des accréditations
- Ramassage des systèmes de suivi de la sécurité pour le rallye
- Vérifications techniques – plombage et marquage des composants
- Mise au point- "Shakedown" et horaire
- Conférence de presse avant épreuve
- Première réunion des Commissaires Sportifs
- Publication de la liste de départ pour l'étape 1
- Cérémonie de départ
- Départ du rallye, lieu et heure
- Fin de l'Etape 1, lieu et heure
- Publication de la liste de départ de l'étape 2
- Départ de l'étape 2, lieu et heure
- Cérémonie de podium/remise des prix
- Conférence de presse après épreuve
- Vérifications techniques finales
- Heure de la publication du classement final provisoire
- Heure de la publication du classement officiel final

4. ENGAGEMENTS

- 4.1. Date de clôture des engagements
- 4.2. Procédure d'engagement
- 4.3. Nombre d'engagements acceptés
- 4.4. Droits d'engagement / packages d'engagement
- 4.5. Informations détaillées sur le paiement (y compris sur toute taxe applicable)
- 4.6. Remboursements

5. ASSURANCES

6. PUBLICITÉ ET IDENTIFICATION

7. PNEUMATIQUES

- 7.1. Pneus à utiliser durant le rallye
- 7.2. Lois nationales ou exigences spéciales

8. CARBURANT

- 8.1. Procédure relative au carburant
- 8.2. Commande de carburant
- 8.3. Responsabilité
- 8.4. Distribution du carburant

9. RECONNAISSANCES

- 9.1. Procédure d'inscription
- 9.2. Restrictions particulières et / ou nationales – limite de vitesse sur les épreuves spéciales

10. VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

- 10.1. Documents à présenter
 - Licence de concurrent
 - Licences de compétition des pilotes et copilotes
 - Cartes d'identité ou passeports des pilotes et copilotes
 - Autorisation de son ASN pour tous les concurrents étranger
 - Achèvement de toutes les informations sur le bulletin d'engagement
 - Certificat d'assurance de la voiture
 - Documents d'immatriculation de la voiture
- 10.2. Horaire

11. VÉRIFICATIONS TECHNIQUES, PLOMBAGE ET MARQUAGE

- 11.1. Lieu et horaire des vérifications techniques
- 11.2. Equipement de sécurité de l'équipage
- 11.3. Niveau de bruit
- 11.4. Installation d'un système de suivi de la sécurité

12. AUTRES PROCÉDURES

- 12.1. Procédure de la cérémonie de départ et ordre de départ
- 12.2. Procédure d'arrivée
- 12.3. Pointage en avance autorisé
- 12.4. Epreuve Super Spéciale, procédure et ordre de départ
- 12.5. Toutes procédures / activités spéciales incluant les activités promotionnelles de l'organisateur
- 12.6. Heure officielle utilisée pendant le rallye
- 12.7. Comportement en cas d'accident
- 12.8. Point de contrôle après accident

13. IDENTIFICATION DES OFFICIELS

14. PRIX

- 14.1. Remises des coupes – Lieu et horaire
- 14.2. Coupe

15. VÉRIFICATIONS FINALES

- 15.1. Vérifications finales – équipes devant participer - emplacement
- 15.2. Droits de réclamation
- 15.3. Droits d'appel

Annexe 1 Itinéraire

Annexe 2 Programme des reconnaissances

Annexe 3 Noms et photographies des chargés des relations avec les concurrents et leurs horaires

Annexes 4 Autocollants et positionnement des publicités additionnelles prévues

Annexes 5 Parc de Service

Annexes 6 Challenge Mosan

1. INTRODUCTION

- 1.1 Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA 2015 et à ses annexes, au Règlement Sportif du Belgian Rally Championship 2015 qui est conforme au règlement du RACB Sport et au présent Règlement Particulier.
Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs). Ils seront publiés aux adresses suivantes : www.racb.com et www.condrozrally.be
Le Règlement Sportif du Belgian Rally Championship 2015 figure à l'adresse suivante : www.racb.com

1.2 Revêtement de la route

Toutes les épreuves spéciales de ce rallye se déroulent sur un revêtement

Asphalte : 99% asphalte

Terre : 1% terre

- 1.3 Distance totale ES et distance totale de l'itinéraire
Distance totale des ES : 240.14 km
Distance totale du parcours : 710.92 km

2. ORGANISATION

- 2.1 Titres RACB Sport pour lesquels le Rallye compte :

Championnat de Belgique des Pilotes
Championnat de Belgique Co-Pilotes
Championnat de Belgique des Classes
Championnat de Belgique des Rallyes Historiques
Championnat de Belgique Junior

Coupes

PEUGEOT 208 Rally Trophy 2015

RSBE Trophy 2015

- 2.2 Numéros de visa de l'ASN

BRC: N° de visa : **BRC 009/RCH/160915** en date du : **16/09/2015**

- 2.3 Nom de l'organisateur, adresse et coordonnées (bureau permanent)

Secrétariat : MOTOR CLUB de HUY – Rallye du Condroz-Huy
Quai Dautrebande, 7
4500 Huy

Tél. : +32(0) 85 25 26 06

Email : info@condrozrally.be

Fax : + 32(0)85 25 26 02

Website : www.condrozrally.be

- 2.4 Comité d'organisation

Président : Roger JAMOUL

Secrétaire : Charles PONCELET

Membres : Anne DUBOIS, Frédéric DESIR, Yves GERADON, Jean-Pol HELLIN,
Serge REGIMONT, Jacky THIBAUT

2.5 Commissaires Sportifs RACB

Président : Mr. Andy LASURE
Membre : Mr. Ludo PEETERS
Membre : Mr. Noel DEBERDT
Stagiaire : Mr. Alexandre MAGIS

Secrétaire du Collège : Mme. Christine BEX lic. 2322

2.6 Observateur et Délégués RACB

Délégué Sportif RACB Sport : Mr. Xavier SCHENE
Délégué Technique RACB Sport : Mr. Eddy PEETERS
Homologation du parcours : Mr. Michel LAUWERS
Responsable Chronométrage : Mr. Ghislain DECOBECK

2.7 Principaux Officiels

Directeur de Course	Mr. Etienne MASSILLON	lic. 0487
Directeur de course adjoint	Mr. Roger JAMOUL	lic. 1879
Directeur de course adjoint	Mr. Laurent NOEL	lic. 2594
Délégué à la direction de Course	Mr. Yves GERADON	
Délégué à la direction de Course	Mr. Julien DANZE	
Directeur de la Sécurité	Mr. Serge REGIMONT	lic. 1039
Directeur de la Sécurité Adj.	Mr. Jacques THIBAUT	lic. 2137
Délégué générale à la sécurité	Mr. Charles PONCELET	
Délégué à l'information	Mr. Olivier JAVAUX	
Médecin Chef	Dr. Pascal TRINCO	lic. tba
Secrétaire de l'épreuve	Mme. Isabelle WAHALTERE	lic. 3359
Chargés des relations avec les concurrents	Mr. Milou BRANS	lic. tba
	Mr. Joost DEMEESTERE	lic. 0118
	Mr. Alain WALEFFE	lic. 0900
	Mr. Boudewijn BAERTSOEN	lic. 2288
	Mr. Iwan DELHEZ	lic. 2929
Responsable des relations avec la Presse	Mr. Benoit GALAND	lic. tba
Equipage Voiture 000	Jean-Jacques BEAUJEAN	lic. tba
	Bernard DELWICHE	lic. tba
Equipage Voiture 00	Laurent MOL	lic. tba
	X.X	lic.

Responsables des ES :

René DEMARTEAU	lic. 1393	Louis MODAVE	lic. 2762
Carl GILSOUL	lic. 1958	Didier DEJASSE	lic. 3384
Luc JONIAUX	lic. 2749	Alain DELAUNOIS	lic. 2666

2.8 Emplacement du PC du Rallye et coordonnées IPES Huy II - HQ rallye du Condroz-Huy Avenue Delchambre, 6 4500 Huy

Numéro d'Urgence

Le numéro de téléphone d'urgence de l'épreuve est le +32 (0) 85 252 465

3. PROGRAMME

- Publication du règlement particulier
Date : Mercredi 16/09/2015
- Date de clôture des engagements
Date : Lundi 26/10/2015
- Date de la Publication de la liste des engagés
Date & heure : Jeudi 29/10/2015 à 19h00.
Lieu : Tableau officiel d'affichage à la « Brasserie » Grand Place - Huy
- Publication du Road Book, de la carte du rallye
Lieu : Tableau officiel d'affichage à la « Brasserie » Grand Place - Huy
Date & heure : Samedi 31/10/2015 de 08h00 à 18h00
Dimanche 01/11/2015 de 09h00 à 12h00
- Date de clôture pour les inscriptions de la mise au point - "Shakedown"
Date & heure : Lundi 02/11/2015 à 18h00.
- Ouverture/fermeture PC du rallye
Date & heure : Jeudi 05/11/2015 de 15h00 à 18h30
Vendredi 06/11/2015 de 08h00 à 20h00
Samedi 07/11/2015 de 07h00 à 00h30
Dimanche 08/11/2015 de 07h00 à 19h00
- Panneau d'affichage officiel – emplacement
Le tableau officiel d'affichage se situe :
La « Brasserie » Grand Place - Huy à partir du Jeudi 29/10/2015 à 19h00

IPES Huy II - Avenue Delchambre, 6 à Huy à partir du Jeudi 05/11/2015 à 15h00.
HQ – rallye du Condroz-Huy
- Parc d'assistance (Voir annexe 5)
Lieu : Quai d'Arona et Avenue Delchambre
Date et heure d'accès : mercredi 4 novembre 2015 à partir de 15 h
- Ramassage du matériel et des documents et Vérifications Administratives
(emplacement – caution – paiement – location, etc.)
Attention : Se munir d'une carte d'identité pour retirer le matériel et documents

Lieu : « ACCESS DESK » du Rallye du Condroz – entrée parc de service - Huy
Date & horaire : Jeudi 05/11/2015 de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Vendredi 06/11/2015 de 09h00 à 12h00

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications sportives avant de s'être acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives,) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

- Vérifications sportives :
Garage PEUGEOT « Baudouin-Pierre» – Quai de Compiègne, 72 - Huy
Date & heure : Vendredi 06/11/2015 de 08h00 à 13h00 et de 13h30 à 17h00
- Début des reconnaissances
Date & heure : Samedi 31/10/2015 à 08h00
- Ouverture du centre Média et des accréditations
Date & heure : Vendredi 06/11/ 2015 à 10h00
- Ramassage des systèmes de suivi pour le rallye (si requis)
Date & heure : Vendredi 06/11/2015 de 08h00 à 13h00 et de 13h30 à 17h00 – C.T. Rallye
- Vérifications techniques – plombage et marquage des composants
Garage PEUGEOT « Baudouin-Pierre» – Quai de Compiègne, 72 - Huy
Date & heure : Vendredi 06/11/2015 de 08h00 à 13h00 et de 13h30 à 17h00
- "Shakedown" et horaire
Lieu : Ben-Ahin
Date & heure : Vendredi 06/11/2015 de 12h00 à 17h00
- Présentation avant épreuve
Lieu : Pavillon d'accueil de la Centrale Nucléaire de Tihange - Tihange
Date & heure : Mardi 3 /11/2015 à 19h00 (sur invitation)
- Première réunion des Commissaires Sportifs
Lieu : HQ Rally – Avenue Delchambre – Huy – Salle du Collège
Date & heure : Vendredi 06/11/ 2015 à 12h00
- Publication de la liste de départ pour l'Etape 1
Lieu : Tableau Officiel d’Affichage
Date & heure : Vendredi 06/11/ 2015 à 19h00
- Départ du rallye, lieu et heure
Lieu : Chapiteau du Rallye du Condroz-Huy – Av. Godin-Parnajon -Huy
Date & heure : Samedi 7/11/2015 à 07h30
- Fin de l'Etape 1, lieu et heure
Lieu : Podium – Chapiteau du Rallye du Condroz-Huy
Date & heure : Samedi 07/11/2015 à 19h52
- Publication de la liste de départ de l'Etape 2
Lieu : Tableau Officiel d’Affichage
Date & heure : Samedi 07/11/ 2015 à 22h30
- Départ de l'Etape 2, lieu et heure
Lieu : Podium – Chapiteau du Rallye du Condroz-Huy
Date & heure : Dimanche 08/11/2015 à 07h00
- Cérémonie de podium/Remise des prix
Lieu : Podium – Chapiteau du Rallye du Condroz-Huy
Date & heure Dimanche 08/11/ 2015 à 16h49

- Conférence de Presse après l'épreuve
Lieu : Salle de Presse – HQ Rally – Avenue Delchambre - Huy
Date & heure : Dimanche 08/11/ 2015 à 17h20
- Vérifications techniques finales
Lieu : Garage PEUGEOT « Baudouin-Pierre » - Quai de Compiègne,72 - Huy
Horaire : Dimanche 08/11/2015 à 17h15
- Heure de la publication du classement final provisoire
Lieu : Tableau Officiel d’Affichage
Date & horaire : Dimanche 08/11/ 2015 à 19h30
- Heure de la publication du classement officiel final
Lieu : Tableau Officiel d’Affichage
Date & horaire : Dimanche 08/11/ 2015 à 20h00

4. ENGAGEMENTS

4.1 Date de clôture des engagements
Lundi 26/10/2015 à 12h00

4.2 Procédure d’engagement
Toute personne qui désire participer au RALLYE DU CONDROZ – HUY 2015 doit compléter la demande d’engagement sur le site www.condrozrally.be avant le lundi 26/10/2015 à 12h00

4.3 Nombre d’engagements acceptés
Nombre maximum des engagés : 190 voitures
Le comité de sélection établira une liste de suppléants (Art. 3.15 du Code Sportif International de la FIA).
Le comité D’organisation se réserve le droit de refuser l’inscription d’un pilote, d’un coéquipier ou d’un concurrent (Art.3.14 du Code Sportif International de la FIA et Art. 8 des prescriptions générales applicables à tous les championnats, challenges, trophées et coupes de la FIA et à leurs épreuves qualificatives autres que celles se déroulant sur circuit)

Classes :

BRC : Art. 4 du règlement sportif BRC 2015

Historiques : Voir VARIANTE V2 du BRC 2015 – Rallyes Historiques

4.4 Droits d’engagement / packages d’engagement

BRC :

- Avec la publicité facultative proposée par l’organisateur : 1300 euro

- Sans cette publicité : 2600 euro

Description	Engagement
Surface de Service EN ACCORD avec les Organisateurs	Individuel Promotion
Laissez Passer	Quantité
Service	1
Parking Auxiliary	1
Badge Refuelling Acces	2
Panneau de reconnaissance	1
Road Book (sets)	1
Carte du Parcours	1
N° Portière et publicité obligatoire (sets)	1

- 1) Engagement Individuel
- 2) PEUGEOT 208 Rally Trophy 2015
- 3) RENAULT RSBE Trophy 2015
- 4) Championnat BRC Junior
- 5) Challenge Mosan

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications administratives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, ...) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

4.5 Informations détaillées sur le paiement (y compris sur toute taxe applicable)

Seuls seront acceptés les règlements par virement à l'ordre du **Motor Club de Huy asbl** au plus tard le 26/10/2015 mentionnant le **CODE ACCES d'engagement attribué**, les noms de l'équipage ou du moins le nom du premier pilote et la mention : «Rallye du Condroz 2015 ».

Banque : BNP-Parisbas-Fortis : 001-0616196-31

Code IBAN: BE 04.0010.616196.31

Code SWIFT (bic): GEBABEBB

- Nous vous prions d'utiliser les numéros IBAN et BIC pour les paiements venant de l'étranger.
- Le concurrent doit prendre en charge tous les frais bancaires.
- Le concurrent doit envoyer par télécopie (+32 85 25 26 02), courrier postal ou courriel (tresorier@motorclub-huy.be) la preuve de paiement à l'organisateur afin de prouver que le paiement est exécuté avant la clôture des engagements.
- Merci de vous assurer que le nom du premier pilote et "CR15+le CODE ACCES" est mentionné comme référence sur le virement bancaire.
- Le montant total des droits d'engagement doivent être reçu sur le compte en banque de l'organisateur

Tout renseignement relatif au paiement est à demander à Willy SCHEURER :
+ 32(0)85 25 26 06 / Fax : +32(0)85 25 26 02 / tresorier@motorclub-huy.be

4.6 Remboursements

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas d'annulation du rallye avant le début de l'épreuve

Les organisateurs rembourseront 50% des droits d'engagement (des pilotes et de la voiture) aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure (dûment vérifiées par leur ASN), n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

Remboursements en cas de Forfait :

La déclaration écrite du forfait de l'équipage devra parvenir avant la clôture des engagements soit par fax ou par mail. Une acceptation du forfait sera envoyée, pour confirmation, par l'organisateur à un des membres de l'équipage. Le remboursement intégral des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Si la déclaration écrite du forfait de l'équipage est parvenue après la publication de la liste des engagés. Le remboursement de 50 % des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Seule la déclaration par écrit du forfait de l'équipage sera acceptée par l'organisateur et sera prise en considération pour le remboursement des droits d'engagements

5. ASSURANCES

L'organisateur a contracté des assurances en responsabilité civile en conformité avec le Chapitre 2 - Article 5 des Prescriptions Sportives Nationales, et avec la loi belge du 21 novembre 1989 article 8 en vigueur sur l'assurance obligatoire. Cette assurance couvre la responsabilité civile du RACB, de l'organisateur de l'épreuve, de la Commission Sportive Nationale, des Autorités intéressées et des agents, services, préposés ou membres (rétribués ou bénévoles) des précités ainsi que la responsabilité civile des propriétaires, détenteurs ou conducteurs des véhicules engagés et de leurs préposés.

RC Organisation couvre :

Les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus :

5.000.000 € par sinistre

Franchise pour les dommages matériels : 125 € par sinistre

La responsabilité civile des organisateurs pour les dommages causés aux tiers par accident et qui seraient la conséquence d'une faute d'organisation à l'occasion de la préparation, du déroulement et de la liquidation matérielle de la manifestation.

RC Circulation couvre:

Les dommages corporels : illimité

Les dommages matériels : 100.000.000 € par sinistre

Les parcours de liaisons ne sont pas couverts dans le contrat d'assurance responsabilité civile de l'organisateur.

Le Comité Organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences qu'entraîneraient la violation par des concurrents des lois, règlements ou dispositions en vigueur dans le pays; la responsabilité de ces actes et de leurs conséquences ne sera imputable qu'aux individus les ayant commis ou encourus. Le Comité Organisateur décline également toute responsabilité en cas d'émeute, de manifestation, d'acte de vandalisme, de catastrophe naturelle etc., ou des conséquences de tels événements, dont pourraient être victimes des concurrents. Le paiement d'indemnités, d'amendes ou de pénalités sera à leur charge.

6. PUBLICITÉ ET IDENTIFICATION

Publicité des organisateurs (Art 18.8 du règlement sportif du BRC 2015).

La publicité facultative, ainsi que l'emplacement, sera décrites dans l'annexe 4 et par additif Les panneaux des numéros de compétition, les plaques de rallye et la publicité doivent être apposés sur la voiture avant les vérifications techniques, avant le départ.

7. PNEUMATIQUES (voir Art. 60 du règlement sportif BRC 2015)

7.1 Pneus à utiliser durant le rallye

Il y aura des zones de marquage et de vérifications des pneumatiques (voir road book).

Les pneus du type « slick » sont interdits sous peine d'exclusion.

7.2 Lois nationales ou exigences spéciales

Pneumatiques cloutés : Les pneus à clous pourront être autorisés suivant décision du directeur de course sur certains tronçons du rallye, suivant les conditions météorologiques, selon le code de la route en vigueur

8. CARBURANT

8.1 Procédure de commande de carburant suivant les art. 58 et 59 du règlement sportif du BRC 2015

8.2 GUTTS n.v., fournisseur agréé par le RACB Sport, sera présent comme "fuel supplier" officiel. Vous avez le choix entre différents carburants. Vous devez commander ces carburants à GUTTS Refuel Service.

Prendre contact sur le site Gutts: <http://gutts.nl/shop/refueling-services.html>

1. Sélectionnez le type de carburant, la quantité et le rallye

2. Faites votre commande et payez

3. Pendant le rallye, le ravitaillement sera effectué par «Gutts Refuel Crew» dans la zone de ravitaillement.

L'accès ne sera autorisé qu'aux 2 membres de l'assistance muni du badge «Refeuling zone»

8.3 L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de toute conséquence découlant de l'utilisation de tout carburant

8.4 Distribution du Carburant : il y aura deux zones de ravitaillement (voir road book). Les carburants autorisés par le RACB Sport seront disponibles dans les zones de ravitaillements séparées

Un carburant tel qu'il est disponible dans le commerce et distribué directement dans le réservoir de la voiture de compétition à la station d'essence indiquée dans le road book.

- Station SHELL – Quai d' Arona – Huy (uniquement carte bancaire ou de carte de crédit)

- Refeuling Zone « GUTTS» - Quai d' Arona – Huy (Garage RENAULT)

9. RECONNAISSANCES

9.1 Procédure d'inscription

Avant le début des reconnaissances, chaque équipage doit se faire enregistrer auprès de l'organisateur et signer un document détaillant le véhicule qui sera utilisé lors des reconnaissances.

Un signe distinctif, remis lors de l'enregistrement à la remise des Road-books, devra être apposé sur la droite de la vitre arrière du véhicule pendant les reconnaissances.

L'organisateur effectuera des contrôles.

Les véhicules utilisés doivent être conformes à l'article 25 du règlement sportif BRC 2015

9.2 Restrictions particulières et / ou nationales – limite de vitesse sur les épreuves spéciales

Le strict respect du code de la route en vigueur est d'application

Les reconnaissances obligatoires ne peuvent avoir lieu que :

- Samedi 31/10/2015 - heure : de 08h00 à 22h00

- Dimanche 01/11/2015 - heure : de 08h00 à 22h00

Chaque équipage pourra bénéficier de 2 passages de reconnaissance au maximum.

Le nombre de passages sera contrôlé à l'aide d'une carte de contrôle.

Sanctions

Les sanctions sont prévues pour toutes infractions durant les reconnaissances aux articles 20.2 et 25 du règlement sportif du BRC 2015.

10. VÉRIFICATIONS SPORTIVES

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications sportives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, ...) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur

10.1 Documents à présenter :

Licence de concurrent, Licences de compétition des pilotes et copilotes
Cartes d'identité ou passeports des pilotes et copilotes, Autorisation de l'ASN pour tous les concurrents étrangers, Certificat d'assurance de la voiture, Documents d'immatriculation de la voiture

10.2 Echancier

Lieu : Garage « PEUGEOT – Baudoin-Pierre » quai de Compiègne, 72 à Huy

Date et Horaire : Vendredi 06/11/2015 de 08h00 à 13h00 et de 13h30 à 17h00

Le programme sera affiché au tableau d'affichage officiel et sur le site du rallye :

www.condrozrally.be

Le programme sera transmis à chaque équipage lors du ramassage du matériel et des documents

11. VÉRIFICATIONS TECHNIQUES, PLOMBAGE ET MARQUAGE

11.1 Lieu et horaire des vérifications techniques

Lieu : Garage « PEUGEOT – Baudoin-Pierre » quai de Compiègne, 72 à Huy

Date et Horaire : Vendredi 06/11/2015 de 08h00 à 13h00 et de 13h30 à 17h00

Le programme sera affiché au Tableau d'affichage officiel et sur le site du rallye :

www.condrozrally.be

Le programme sera transmis à chaque équipage lors du ramassage du matériel et des documents

Les véhicules ayant des pièces à plomber devront avoir prévus les fils aux endroits de plombage. Les véhicules non-préparés conformément à l'article 63 du règlement sportif BRC 2015 seront dirigés dans une zone d'attente de mise en disponibilité pour le contrôle technique.

Une pénalité de 25 € sera infligée par heure ou fraction d'heure de retard et ce jusqu' à l'heure de fermeture du contrôle technique.

Lors de la présentation du véhicule au contrôle technique, Il devra être conforme à l'art.19 du Règlement Sportif BRC 2015.

11.2 Equipement de sécurité du pilote :

Voir Article 21.1.2 du règlement Sportif du BRC 2015

11.3 Niveau de bruit : 94Db

11.4 Installation **D'UN SYSTÈME DE SUIVI**

Un système de suivi pourra être installé dans certains véhicules participants.

Ces participants seront désignés par le directeur de course.

12. AUTRES PROCÉDURES

12.1 Procédure de la cérémonie de départ et ordre conforme au règlement RACB Sport

12.2 Procédure d'arrivée : conforme au règlement RACB Sport

12.3 Pointage en avance autorisé

Aux contrôles horaires d'arrivée de fin d'étape et de fin d'épreuve, les équipages pourront pointer en avance sans encourir de pénalité. Le pointage en avance est autorisé au CH n° : TC 12C et TC 12D

L'heure inscrite sur le carnet de contrôle sera l'heure idéale prévue du rallye et non le temps réel (Art. 33.2.11).

- 12.4 Epreuve Super Spéciale procédure et ordre de départ : néant
- 12.5 Conférence de presse avant épreuve : Vendredi 06/11/2015 à 17h00
Lieu : Salle de presse
Tous les membres d'équipage convoqués à la conférence de Presse du promoteur avant épreuve sont priés d'y assister. Toute absence non-justifiée sera sanctionnée, à la discrétion du collège des commissaires sportifs, par une pénalité financière
- 12.6 Heure officielle utilisée pendant le rallye
L'heure officielle, pendant toute la durée du rallye, est donnée par l'horloge parlante à un de ces n° de téléphone : NL : 07805 1200 – FR : 07805 1300
- 12.7 Comportement en cas d'accident
Tous les concurrents devront avoir pris connaissance de l'Art. 40.2, Art. 40.3 et Art. 40.4 du règlement sportif du BRC 2015
- 12.8 Point de contrôle des voitures après un accident
Lieu : Parc de Regroup – Technical Zone

13. IDENTIFICATION DES OFFICIELS

Les chefs de poste sont identifiés de la manière suivante :

<u>Fonction</u>	<u>Couleur</u>	<u>Dénomination des chasubles</u>
Responsable ES	bleu	Stage Commander
Responsable ES adjoints	bleu	Deputy Stage Commander
Starter	Jaune	Starter
Chef de poste	rouge	Chief Marchal
Commissaire de route	rouge	Marshall
Commissaire Parc fermé	orange	Parc fermé
Juge de fait	rouge	Judge of fact
Steward	vert	Steward
Relations avec les concurrents	jaune	relation concurrent
Médecin	blanc	Doctor + Croix rouge

14. PRIX

- 14.1 Remise des coupes
Date : Dimanche 08/11/2015
Horaire : 16h50
Lieu : Podium - Chapiteau du Rallye du Condroz-Huy

14.2 Coupes

Aux 1er, 2ème, 3ème du classement de l'épreuve, pilote & co-pilote

Au 1er de Classe

Au 1er pilote & co-pilote Historic

Au 1er équipage BRC JUNIOR

Au 1er équipage étranger – COUPE « René RISAC »

Au 1er équipage Féminin ou mixte

Au 1er équipage Hutois – COUPE « André GODELET »

Au 1er équipage du PEUGEOT 208 TROPHY 2015

Au 1er équipage du RENAULT RSBE TROPHY 2015

Au 1^{er} équipage du Challenge Mosan

15. VÉRIFICATIONS FINALES

15.1 Vérifications finales – personnel devant participer, plus emplacement
Deux membres de l'assistance technique des équipages sélectionnés devront être présents avec les outils et matériels utiles pendant toute la durée nécessaires des contrôles

Lieu : Garage « PEUGEOT – Baudoin-Pierre » quai de Compiègne, 72 à Huy

Horaire : Dimanche 08/11/2015 à 17h15

15.2 Droits de réclamation

Montant du droit de réclamation fixé par RACB Sport : 500 €

15.3 Droits d'appel

Montant du droit d'appel national (RACB Sport): 2000 €

Montant du droit d'appel international (FIA): 6000 €

Annexe 1 Itinéraire

Annexe 2 Programme des reconnaissances

Annexe 3 Noms et photographies des chargés des relations avec les concurrents et leurs horaires

Annexes 4 Autocollants et positionnement des publicités additionnelles prévues

Annexes 5 Parc de Service

Annexes 6 Challenge Mosan